



**PREMIER MINISTRE**  
Délégation interministérielle  
au développement de la vallée de la Seine



# **Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**

## **Comité de pilotage du 27 février 2015**

### **Caen**

## **Sommaire**

**Relevé de conclusions** **page 3**

**Annexe 1 : Liste des présents** **page 5**

**Annexe 2 : Communiqué de presse** **page 9**

**Annexe 3 : Diaporama RFF présenté en séance** **page 13**



PREMIER MINISTRE  
Délégation interministérielle  
au développement de la vallée de la Seine



## Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

### Comité de pilotage du 27 février 2015 - Caen

### Relevé de conclusions

#### Documents joints :

- Liste des présents (annexe 1 – page 5)
- Communiqué de presse (annexe 2 – page 9)
- Diaporama RFF présenté en séance (annexe 3 – page 13)

#### Relevé de conclusions :

Le troisième comité de pilotage (COFIL) relatif à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) s'est tenu à Caen, le 27 février 2015, sous la présidence de Monsieur François Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.

- 1) La nouvelle garante de la concertation Anne-Marie Charvet, préfet honoraire, ancienne préfet du Tarn-et-Garonne et de l'Aude, nommée par la commission nationale du débat public (CNDP) le 7 janvier 2015, suite au décès de Monsieur Henri Watissée, a été présentée au COFIL.
- 2) Le COFIL approuve le nouveau planning d'études et de concertation permettant la mise au point d'un dossier de fin d'étape 1 d'ici début 2017 pour définir les zones de passages préférentielles (ZPP) des 3 sections fonctionnelles prioritaires, dans la perspective d'une déclaration d'utilité publique (DUP) avant la fin de la décennie. Une première vague de concertation se déroulera au premier semestre 2015.
- 3) Le COFIL prend acte de l'inscription au contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la vallée de la Seine des engagements garantissant le financement des études de la LNPN (60 M€) et des travaux liés au projet EOLE (38 M€).
- 4) Dans le cadre du financement de la première étape de ces études, d'un coût évalué à 22 M€, les deux premières conventions pour un montant total de 5,82 M€ ont été approuvées par les conseils régionaux d'Île-de-France, de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. La signature de la troisième convention est prévue d'ici l'été 2015 pour engager la deuxième vague de concertation en septembre 2015.

5) Les premiers ateliers ont débuté début février 2015 et porté sur le volet environnemental du thème « insertion territoriale ». En ce qui concerne le thème « fonctionnalités », les quatre ateliers prévus seront réunis de mars à juin 2015. Ils ont pour objectif de mettre à jour les besoins du territoire en termes de service aux deux horizons du projet (fréquence, desserte, temps de parcours, etc.). Le prochain COPIL permettra, mi-2015, de valider les objectifs et le périmètre fonctionnel du projet.

6) Dans le cadre du thème « projet de territoire en lien avec le projet LNPN » le COPIL accepte la proposition de SNCF Réseau de financer, à hauteur de 200 K€, les études en lien avec le projet ferroviaire et conduites sur les sujets relevant des déplacements à différentes échelles et leurs conséquences en matière d'aménagement du territoire. Dans l'hypothèse de la mobilisation des agences d'urbanismes sur cette démarche, le caractère prioritaire des études liées à la LNPN sera souligné dans leur programme de travail.

7) Le COPIL s'est attaché à examiner les conditions d'implantation d'une gare LNPN dans le secteur de la Défense, conformément à la demande formulée, en novembre 2013, par le ministre des Transports, gare interconnectée avec les réseaux de transports du grand Paris et le RER E. Le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui a permis d'identifier différentes options de localisation et d'évaluer leurs enjeux au regard du projet urbain des Groues, à Nanterre.

Mesurant la complexité de l'insertion d'une gare nouvelle dans ce quartier, le COPIL a apporté les premiers éléments d'éclairage sur les impacts mais il estime indispensable de poursuivre les études et le dialogue avec les parties prenantes afin notamment d'évaluer les conditions techniques de réalisation de la gare (mesures conservatoires, organisation des travaux, etc.) et ses fonctionnalités.

En conséquence, le COPIL décide d'approfondir les réflexions en privilégiant le scénario « rue de la Garenne » qui présente le moins d'interfaces avec le projet urbain et préserve les grandes fonctionnalités ferroviaires, notamment celle d'une exploitation soit « en fourche » soit « en ligne ».

# **Annexe 1**

**COPIL LNP**

**Caen - 27 février 2015**

**Liste des présents**

## Ligne Nouvelle Paris Normandie

**Comité de pilotage - Caen / 27 février 2015**

### Liste des présents

| Nom                    | Prénom        | Organisme  |
|------------------------|---------------|--|
| <b>PHILIZOT</b>        | François      | Délégué interministériel au Développement de la vallée de la Seine - DIDVS |
| <b>AMOUSSOU-ADEBLE</b> | Patrick       | Secrétaire général pour les affaires régionales - Basse-Normandie          |
| <b>BARDON</b>          | Florent       | Chef du département Transports interrégionaux DRIEA - Île-de-France        |
| <b>BARTHET</b>         | Martine       | Cheffe bureau - Direction des infrastructures des transports (DIT/RV2)     |
| <b>BEAUVAIS</b>        | Laurent       | Président du conseil régional Basse-Normandie                              |
| <b>BERG</b>            | Patrick       | Directeur - DREAL Haute-Normandie  |
| <b>BRUNEAU</b>         | Joël          | Président - Caen la Mer  |
| <b>CENTONZE</b>        | Christophe    | chargé d'étude - SGAR Île-de-France  |
| <b>CHARBONNIAUD</b>    | Jean          | Préfet de région Basse-Normandie   |
| <b>CHARVET</b>         | Anne-Marie    | Garante - CNDP   |
| <b>CHOLET</b>          | Guillaume     | Chargé de mission - Conseil général 14                                     |
| <b>CROIXMARIE</b>      | Lionel        | Responsable de mission - Direction des transports - Conseil général 95     |
| <b>CUCHET</b>          | Céline        | Responsable concertation - SNCF Réseau                                     |
| <b>DAVID</b>           | Gilles        | Chargé de mission - DIDVS  |
| <b>DE TREGLODE</b>     | Hervé         | Ingénieur général des Mines - CGEDD  |
| <b>DESLOQUES</b>       | Jean-Claude   | Directeur de cabinet du maire d'Evreux                                     |
| <b>DEWEVRE</b>         | Bruno         | Directeur - Conseil général 76   |
| <b>DU MUR</b>          | Guillaume     | Directeur adjoint du cabinet -CAMY   |
| <b>DUBOIS</b>          | Romain        | DGA Accès Réseau - SNCF Réseau   |
| <b>DUPONT</b>          | Jean-Philippe | Directeur régional - SNCF Mobilités  |
| <b>DUTERTRE</b>        | François      | Directeur développement économique - Communauté urbaine Cherbourg          |
| <b>DUTHOIT</b>         | Bernard       | Directeur grands projets - SNCF  |
| <b>FANGET</b>          | Franck        | Directeur adjoint - Conseil régional Basse-Normandie                       |
| <b>GASTINE</b>         | Jean-Baptiste | Vice-président - CODAH   |
| <b>GODIN</b>           | Guylaine      | Maire adjoint - ville Cherbourg - Octeville                                |
| <b>GUILLOTIN</b>       | Françoise     | Vice-présidente - Métropole Rouen Normandie                                |
| <b>HOUSPIC</b>         | Sylvie        | Secrétaire générale pour les affaires régionales - Haute-Normandie         |
| <b>JOUVET</b>          | Jean-Louis    | Chef service transports et infrastructures - DREAL Basse-Normandie         |
| <b>KIENE</b>           | Benoît        | Chargé de mission - Conseil régional Île-de-France                         |
| <b>LAFFARGUE</b>       | Camille       | Chargée de projets LNPN et CPER - DGITM/DIT                                |
| <b>LE BEC</b>          | Valérie       | DGA - Métropole Rouen Normandie  |
| <b>MACCIONI</b>        | Pierre-Henry  | Préfet de région Haute-Normandie   |
| <b>MACE</b>            | Bertrand      | Directeur relations institutionnelles - Caen La mer                        |
| <b>MANIER</b>          | Emmanuel      | Directeur régional Normandie - SNCF Réseau                                 |

|                        |                 |  |
|------------------------|-----------------|--|
| <b>MAYER-ROSSIGNOL</b> | Nicolas         | Président du conseil régional Haute-Normandie                              |
| <b>MESCHIN</b>         | Sophie          | DGA Investissement - Conseil général Eure                                  |
| <b>MORIZOT</b>         | Jean-Christophe | Chargé du projet ferroviaire - DRIEA Île-de-France                         |
| <b>MOULIN</b>          | Olivier         | DGA - Conseil régional Île-de-France                                       |
| <b>PAPIN</b>           | Cédric          | Responsable d'études - SNCF Réseau   |
| <b>PASTANT</b>         | Didier          | Directeur aménagement - environnement - transport - Région Haute-Normandie |
| <b>PEIGNE</b>          | Jean-Yves       | Chef de service SDTMI -DREAL Haute-Normandie                               |
| <b>PEYRALBES</b>       | Aude            | Chef de projet - Métropole Rouen Normandie                                 |
| <b>PIERRE</b>          | Gilles          | DGS - CODAH  |
| <b>RAMBAUD</b>         | Christine       | Adjointe au maire Urbanisme - Ville de Rouen                               |
| <b>ROQUE</b>           | Laurent         | Directeur de transports - Conseil régional Basse-Normandie                 |
| <b>SAURA</b>           | Emmanuèle       | Chef de mission - SNCF Réseau  |
| <b>TAINTURIER</b>      | François        | Directeur Design réseau - SNCF Réseau                                      |
| <b>TAUTOU</b>          | Philippe        | Vice-président - Conseil général 78  |
| <b>THOMAS</b>          | Rodolphe        | Vice-président - Agglomération Caen la Mer                                 |



# **Annexe 2**

**COPIL LNPN**

**Caen - 27 février 2015**

**Communiqué de presse**



PREMIER MINISTRE  
DELEGATION INTERMINISTERIELLE  
AU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE



Caen, le 27 février 2015

## Communiqué de presse

### **Le comité de pilotage de la ligne nouvelle Paris-Normandie se félicite de l'inscription au contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la vallée de la Seine des engagements garantissant le financement des études de la LNPN (60 M€) et des travaux liés au projet EOLE (38 M€)**

Le comité de pilotage (COPIL) de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) a tenu sa troisième réunion, le 27 février 2015, à Caen, sous la présidence de Francois Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.

Ont participé à cette rencontre, les représentants des régions de Basse-Normandie, de Haute-Normandie et d'Île-de-France, des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche, des villes et agglomérations de Paris, de Rouen, du Havre, de Caen et de Cherbourg, de Mantes en Yvelines et d'Evreux, de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), de SNCF Réseau et SNCF Mobilités, ainsi que de l'Etat dans les trois régions.

Le président Francois PHILIZOT a annoncé aux membres du COPIL qu'à la suite du décès de M. Henri WATISSEE la Commission nationale du débat public (CNDP) avait nommé Mme Anne-Marie CHARVET garante de la concertation.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage de ce projet, a présenté son état d'avancement, notamment le planning des études, les financements inscrits au titre du CPIER, le processus de concertation et les premières analyses sur l'implantation d'une gare LNPN dans le secteur de la Défense.

A la suite de cette présentation, le COPIL s'est félicité de l'inscription au contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la vallée de la Seine des engagements garantissant le financement des études de la LNPN (60 M€) et des travaux liés au projet EOLE (38 M€).

Dans le cadre du financement de la première étape des études, d'un coût évalué à 22 M€, les deux premières conventions pour un montant total de 5,82 M€ ont été approuvées par les conseils régionaux d'Île-de-France, de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. La signature de la troisième

convention, portant sur 16,18 M€, est prévue d'ici l'été 2015 pour engager la deuxième vague de travaux et de concertation dès septembre 2015 afin de définir la zone de passage préférentielle à l'horizon de fin 2016.

Dans le cadre de la conception du projet, le COPIL accepte la proposition de SNCF Réseau de financer à hauteur de 200 K€ des études conduites sur les différents types de déplacements et leurs conséquences en matière d'aménagement du territoire pour alimenter les travaux conduits sur l'évolution des territoires desservis.

Les premiers ateliers de concertation ont débuté début février 2015 et porté sur le volet environnemental du thème « insertion territoriale ». En ce qui concerne le thème « fonctionnalités », les quatre ateliers prévus seront réunis de mars à juin 2015. Ils ont pour objectif de mettre à jour les besoins du territoire en termes de service (fréquence, desserte, temps de parcours, etc.).

Le COPIL a examiné les conditions d'implantation d'une gare LNPN dans le secteur de la Défense, conformément à la demande formulée, en novembre 2013, par le ministre des Transports, gare interconnectée avec les réseaux de transports du grand Paris et le RER E. Le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui a permis d'identifier différentes options de localisation et d'évaluer leurs principaux enjeux au regard du projet urbain des Groues, à Nanterre.

Mesurant la complexité de l'insertion d'une gare nouvelle dans ce quartier, le COPIL estime indispensable de poursuivre les études et le dialogue avec les parties prenantes afin notamment de préciser les conditions techniques de réalisation de la gare (mesures conservatoires, organisation des travaux, etc.). En conséquence, il décide d'approfondir les réflexions en privilégiant le scénario « rue de la Garenne » qui présente le moins d'interfaces avec le projet urbain tel qu'aujourd'hui connu et préserve les grandes fonctionnalités ferroviaires, notamment celle d'une exploitation soit « en fourche » soit « en ligne »

Contact : Délégation interministérielle au Développement de la vallée de la Seine (DIDVS)  
55, rue Saint Dominique 75007 Paris  
François PHILIZOT, président du COPIL / Tél. : 01 42 75 71 66



# **Annexe 3**

**COPIL LNP**

**Caen - 27 février 2015**

**Diaporama  
présenté par SNCF Réseau**

# Projet LNPN

Comité de Pilotage N° 3

27 Février 2015



*Ligne nouvelle*  
**Paris-Normandie**  
GRAND PROJET FERROVIAIRE





## 1. Gouvernance

1. Présentation de la nouvelle garante
2. Validation du nouveau planning
3. Points sur les financements

## 2. Concertation

4. Démarche de travail des ateliers T1 « Fonctionnalités »
5. Projet de territoire – Principes de financement par la mission LNPN

## 3. Sujet technique

6. Gare de Nanterre – Décisions sur les scénarios possibles

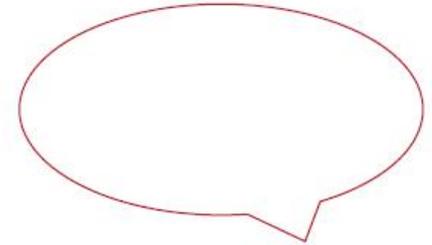
# Gouvernance



**Madame Anne-Marie CHARVET** – Nouvelle garante de la concertation pour l'étape 1 du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, a été nommée lors de la séance du 7 janvier 2015 par la commission nationale du débat public (CNDP).

**Adresse postale:** 11 bis rue Saluces  
84 000 AVIGNON

**Mail :** [anne-marie-charvet@orange.fr](mailto:anne-marie-charvet@orange.fr)



## Un garant, désigné par la CNDP, chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de concertation par SNCF Réseau

conformément aux articles L.121-13 et L.121-13-1 du code de l'environnement



# 1- Nouvelle garante



## Les valeurs de la CNDP et la mission du garant

### Transparence

Le garant veille à ce que l'information donnée par le maître d'ouvrage soit la plus complète possible et s'assure que celui-ci répond de manière adéquate aux questions du public

### Débat argumenté

Le garant veille à ce que chaque position et opinion soit étayée

### Égalité de traitement

Le garant s'assure que toute personne qui souhaite s'exprimer peut le faire

### Neutralité Impartialité

Le garant ne prend pas parti sur le fond du projet

### Indépendance

Vis à vis du maître d'ouvrage

## 2- Rappel du contexte



### Lettre du ministre de novembre 2013

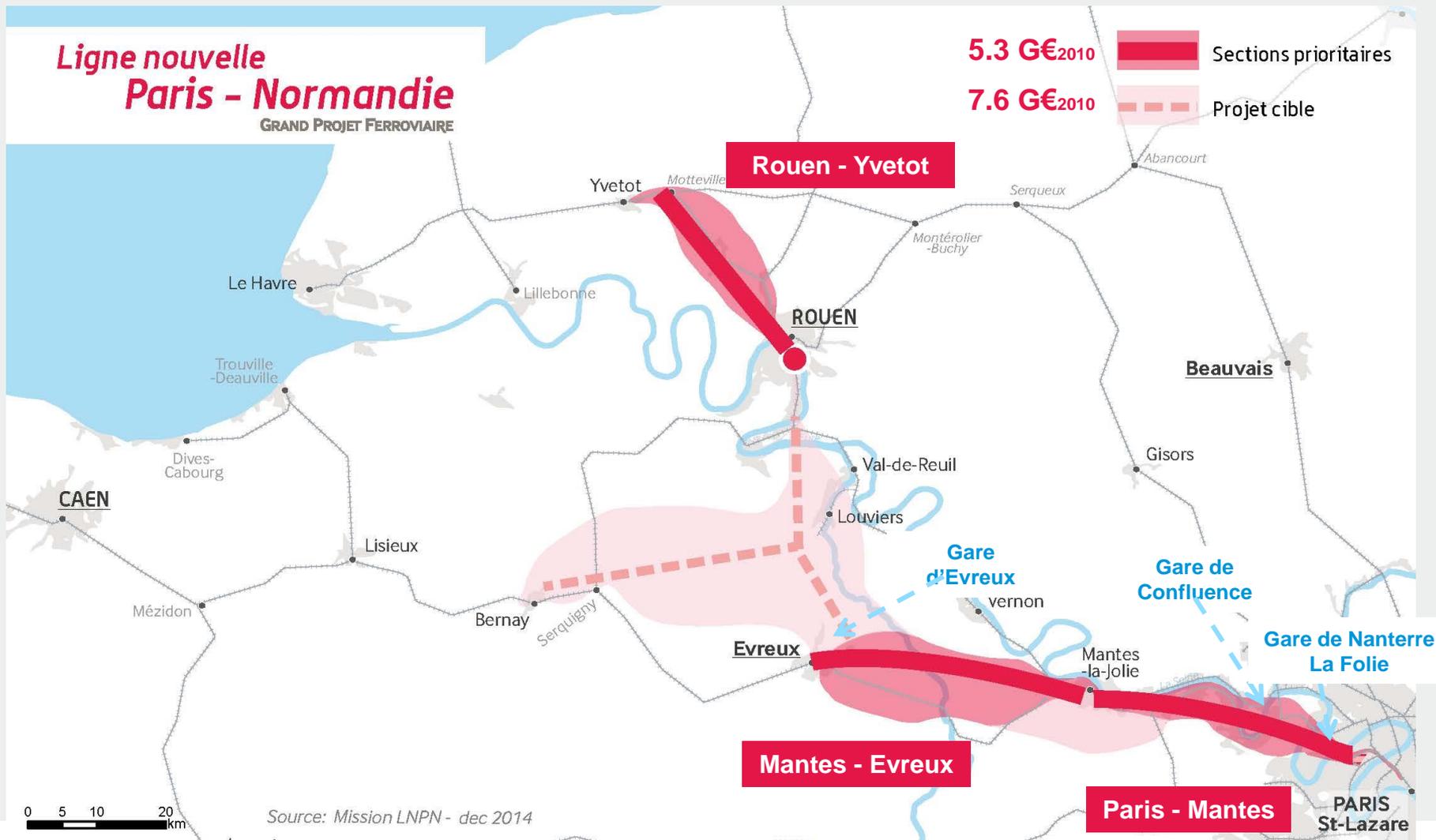
### Premier comité de pilotage en janvier 2014

Installation du comité de pilotage et validation du cadre financier et des principes des études de l'étape 1

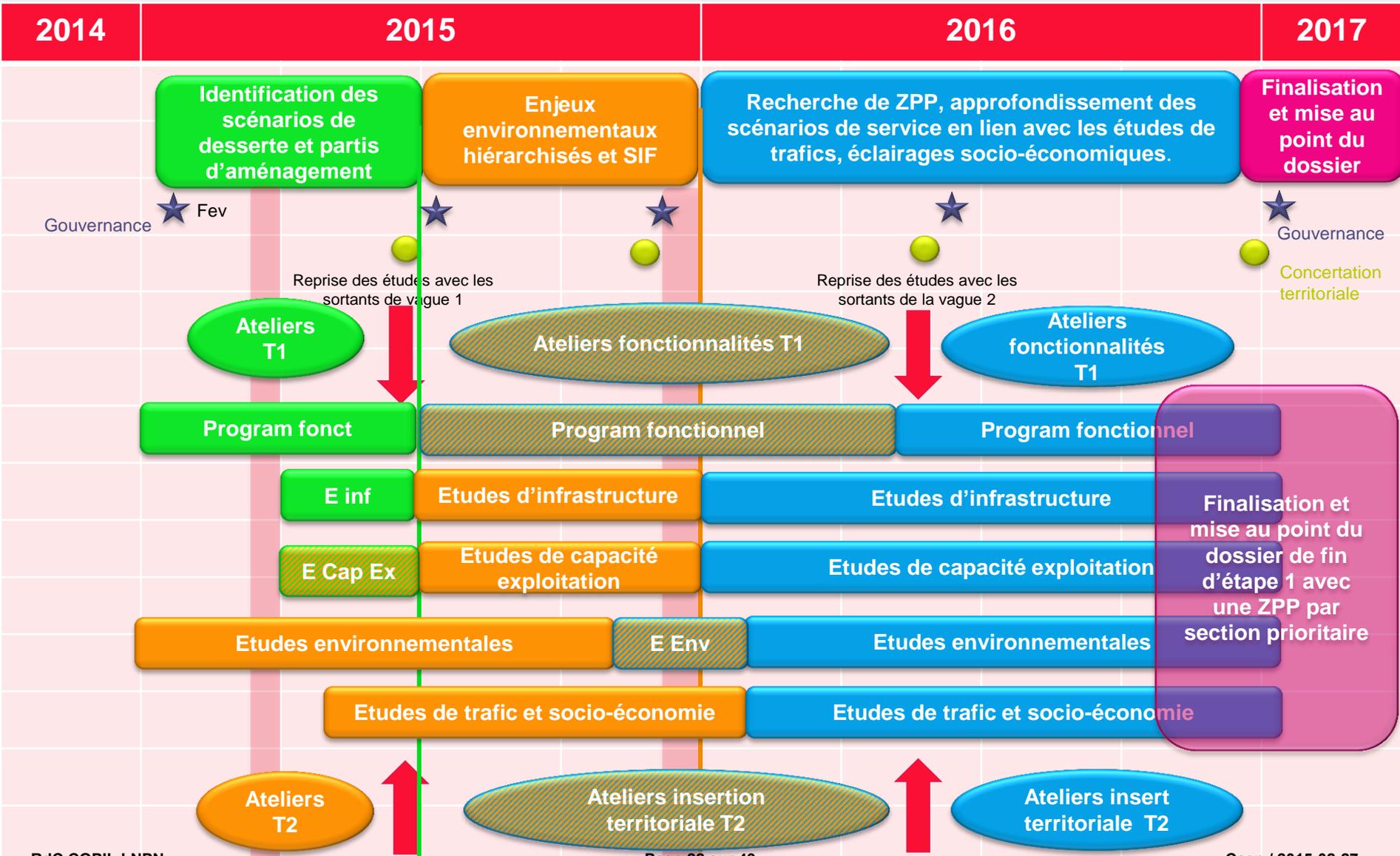
### Deuxième comité de pilotage en juillet 2014

Validation du mode d'emploi de la concertation, des modalités de financement. Points et orientations sur les thématiques des scénarios à l'ouest de Mantes, de la gare de Nanterre, et du positionnement de la nouvelle gare de Rouen

# 2 – Un projet en 2 phases: Sections prioritaires puis projet cible

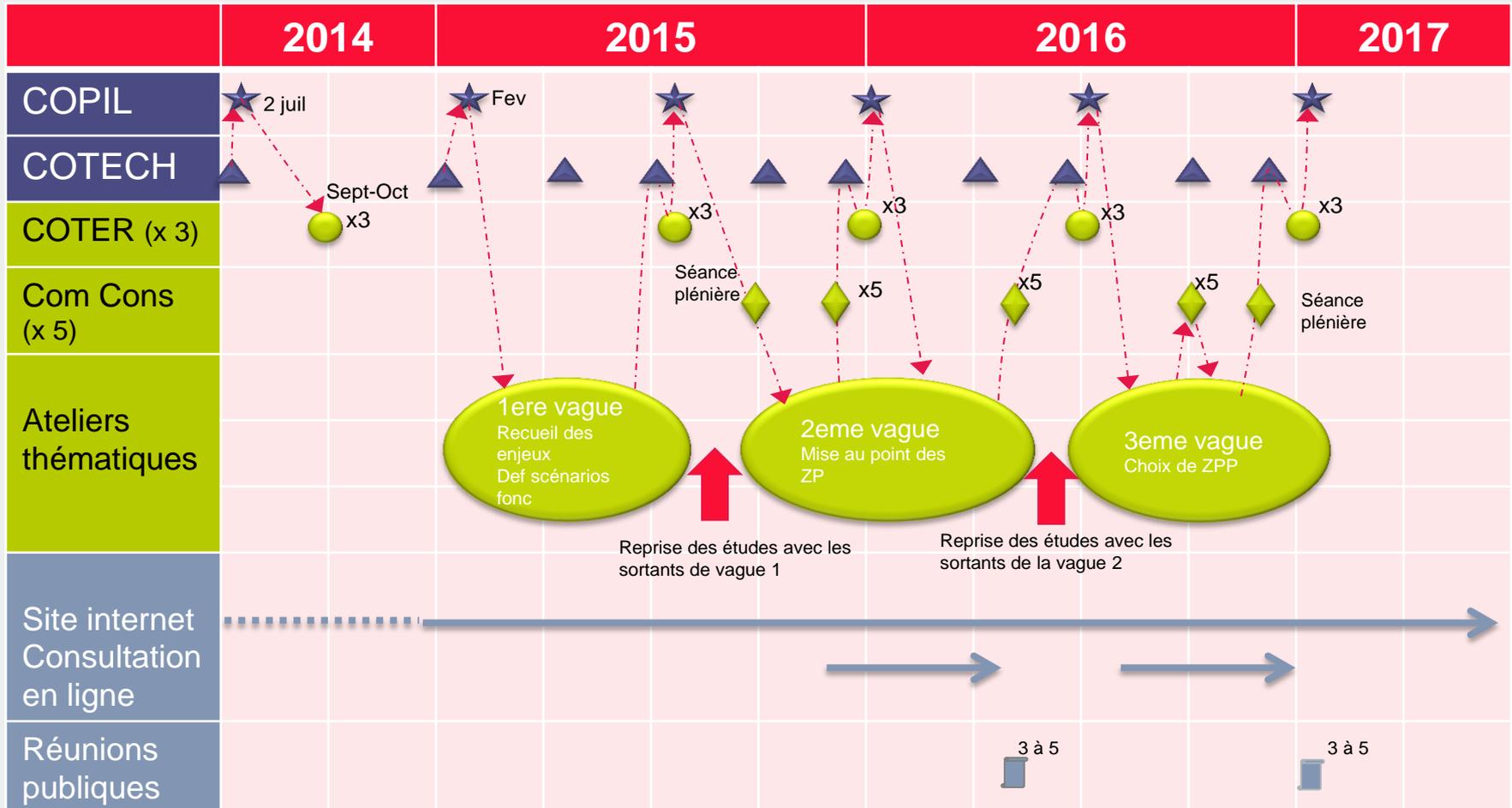


# 2- Nouveau planning études et concertation



# 2- Nouveau planning gouvernance et concertation

## Calendrier indicatif de gouvernance et concertation



# 3- Financements - CPIER



## Financement et contrat de plan Inter-Régional Etat – Régions (CPIER)

Le montant des études préalables à l'enquête d'utilité publique LNPN s'élève à 60 M€. **Le financement est acté et inscrit au CPIER:**

- 20\* M€ Régions (répartition par tiers de cette somme par région)
- 20\* M€ Etat
- 20 M€ SNCF Réseau

\*dont 18,06 M€ au titre du CPIER car 1,94 M€ ont déjà été engagés par anticipation en 2014





### Financement et contrat de plan Inter-Régional Etat – Région (CPIER)

**Le montant des travaux préparatoires de LNPN dans le cadre d'Eole s'élève à 38M€ = 36M€ de travaux + 2M€ d'études**

**Le financement des ouvrages préparatoires à LNPN dans le cadre d'EOLE est acté et inscrit au CPIER :**

■ **19\* M€ Régions :**

- pour les études : 33% par région
- pour les travaux IDF 40%, HN 35% et BN 25%

■ **19\* M€ Etat**

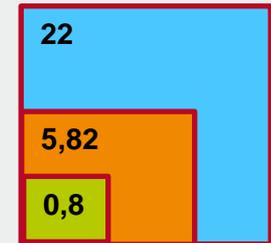
\*dont 18 M€ inscrits au CPIER car 1 M€ a déjà été engagé par anticipation en 2014

# 3- Financements – Etape 1



## Financement des études de l'étape 1

- Base de travail : **convention de 22 M€** couvrant toute l'étape 1



## Les deux premières conventions :

- Les études sont engagées sur la base de deux conventions en anticipation (0,8 M€ + 5,02 M€) pour un montant de 5,82 M€. Ces conventions ont fait l'objet de délibérations dans les instances des trois régions. Elles sont en cours de signature.

➔ **Les deux conventions doivent être signées d'ici mi-mars afin de permettre le respect du planning.**



### Troisième convention :

Elle porte le montant total de l'étape 1 à 22m€

- Montant de 22 M€ - 5,82 M€
  
- La rédaction de cette troisième convention doit répondre au calendrier suivant :
  - Proposition d'un premier texte aux financeurs par SNCF Réseau : le 16 février 2015
  - Mise au point et diffusion du projet stabilisé : fin mars 2015
  - Passage de la convention dans les commissions permanentes des conseils régionaux au plus tard en juillet.

**➔ cette troisième convention doit être signée d'ici l'été pour permettre le respect du planning pour la deuxième vague de concertation.**



### Financement des mesures conservatoires d'Eole:

La convention pour les études niveau PRO des mesures conservatoires, et le protocole de financement des travaux, ont fait l'objet de délibérations dans les trois régions. Ils sont en cours de signature.

# Concertation

## 4- Ateliers T1 : Fonctionnalités



### ■ Objectifs des ateliers fonctionnalités en vague 1:

Mettre à jour **les besoins des territoires** en termes de **services** (temps de parcours, dessertes, fréquences...) afin de proposer des **scénarios d'études mi 2015**.

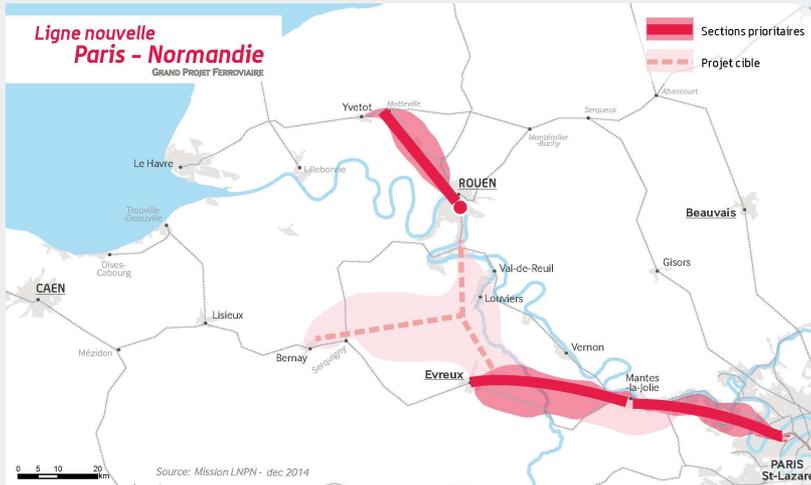
■ **Base de travail initiale des ateliers** : Cahier des **fonctionnalités attendues des pré-études fonctionnelles (PEF)** et évolutions du projet suite au débat public (**phasage** en sections prioritaires et projet cible)

■ **Début des ateliers fonctionnalités: 9 mars 2015**

■ **Composition des ateliers** :

- Représentants techniques des collectivités et des institutions représentées au COPIL
- Les Ports
- Les établissements publics d'aménagement

# 4- Ateliers T1 : Fonctionnalités



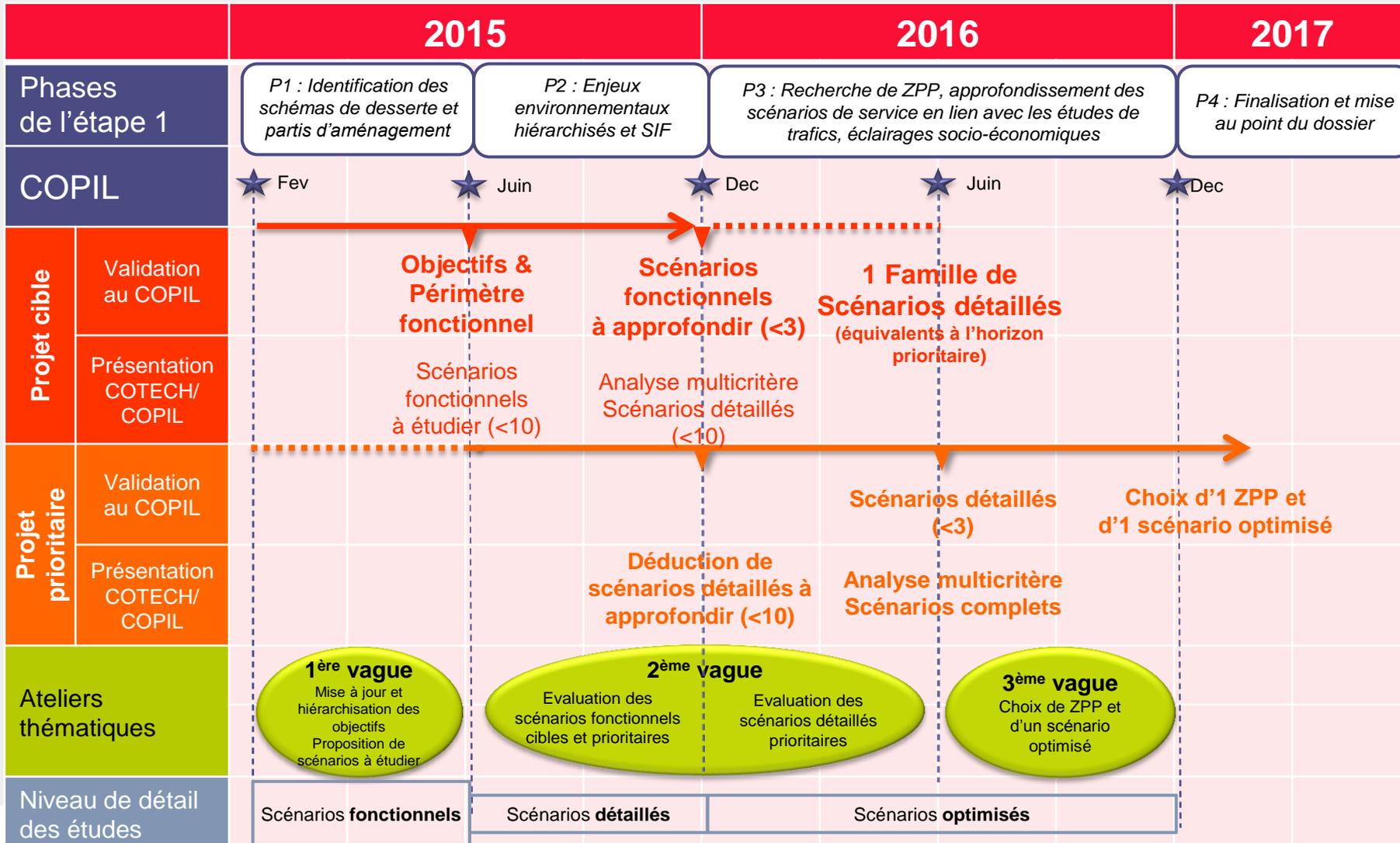
Etude et concertation de l'étape 1

Scénarios prioritaires et cibles compatibles avec le choix d'une 1 ZPP unique sur les sections prioritaires

remise à jour des fonctionnalités pour le projet cible (scenarios de services pour le projet cible)

Cahier des fonctionnalités+Débat public + Mobilité 21 + Lettre de cadrage ministérielle

# 4- Processus de définition des scénarios



## 4- Ateliers T1 : Fonctionnalités



**Prochaines échéances:**

**→ Jusqu'en juin 2015 : 4 ateliers fonctionnalités (mars/avril/mai/juin)**

**→ Prochain COPIL mi 2015: Validation des objectifs et du périmètre fonctionnel du projet ;**

**Et proposition de scénarios à étudier pour engager l'analyse multicritère de ces scénarios.**



## Une démarche partenariale

### ■ Le projet de territoire en lien avec la LNPN est stratégique pour :

- renforcer la pertinence de la LNPN.
- Penser et orienter le territoire en fonction de la nouvelle offre ferroviaire,
- enrichir l'instruction des Zones de Passage Préférentielles.

### ■ Ce projet est du ressort des collectivités territoriales et de l'Etat, et un appui est proposé par le maître d'ouvrage :

- Un prestataire qui aura pour rôle de fédérer et animer les ressources et compétences nécessaires à l'identification des enjeux et aux réponses à apporter. Ce prestataire (AMO projet de territoire) fera le lien entre la mission LNPN et les organismes producteurs d'études
- Des Ateliers projet de territoire et la réalisation d'études

# 5- Projet de territoire en lien avec la LNPN



## Etudes - proposition de financements de la mission LNPN:

Le MOA a rencontré les agences d'urbanismes (APUR ; AUDAS, AURBSE, AURH, IAU-IDF, AUCAME) et le CG27 avec la CASE, la CAPE et le GEA fin 2014.

- Des études, en lien direct avec la LNPN, seront produites. Ce sont les **sujets relevant des mobilités à différentes échelles en lien avec le projet ferroviaire induisant des évolutions dans l'aménagement du territoire. Par exemple :**
  - Sujets concernant les gares de la LNPN (Projet de gares nouvelles ou gares existantes)
  - Relations entre les villes
  - Réorganisation du péri-urbain

**→ L'AMO projet de territoire aidera le comité technique à définir, sélectionner et harmoniser ces études**

## 5- Projet de territoire en lien avec la LNPN



### Proposition de financements de la mission LNPN:

→ SNCF Réseau fait la proposition de financer les études « projet de territoire en lien avec la LNPN » par la convention LNPN à hauteur de 200 K€

# Sujets techniques



## Rappel du contexte

- **Objet non inscrit dans projet prioritaire, mais toujours dans le périmètre (cf. lettre de mission) et toujours fortement demandé**
  - Un secteur où existent des fonctions nationales et interrégionales, importantes pour l'axe Seine
  - Des enjeux stratégiques à long terme pour le gestionnaire de l'infrastructure (pôle complémentaire à Paris-Saint-Lazare)
- **Aménagement en fourche ou en ligne :**
  - Le sujet est lié techniquement à celui de la gare nouvelle
  - A ce jour, les deux possibilités sont prises en compte
- **Urgence liée à l'avancement du projet urbain et du PLU de Nanterre**
  - Objectifs ambitieux en matière de logement en IDF
  - Objectifs spécifiques à la ville de Nanterre (le « 11<sup>e</sup> quartier »)
  - Calendrier calé sur EOLE et ligne 15 du Grand Paris Express
  - Mais équilibre de l'opération urbaine complexe : caractéristiques du site, densité envisageable, répartition logements/activités

# 6- Gare nouvelle de Nanterre



## Le projet urbain des Groues dans sa globalité (en bleu clair)

**NB** : le projet est globalement stabilisé mais certains éléments de programmation sont toujours en cours d'étude et l'ensemble devra être validé par le conseil d'administration de l'EPADESA

« Hanriot - Arago » :  
2020 - 2025

« Cœur des Groues » : projet  
urbain en cours de définition  
(postérieur 2025)

« quartier gare » :  
2020 - 2025

Ligne 15  
GPE  
→ 2025

RER E  
→ 2020

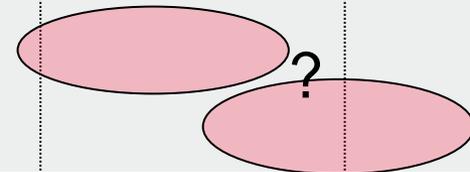
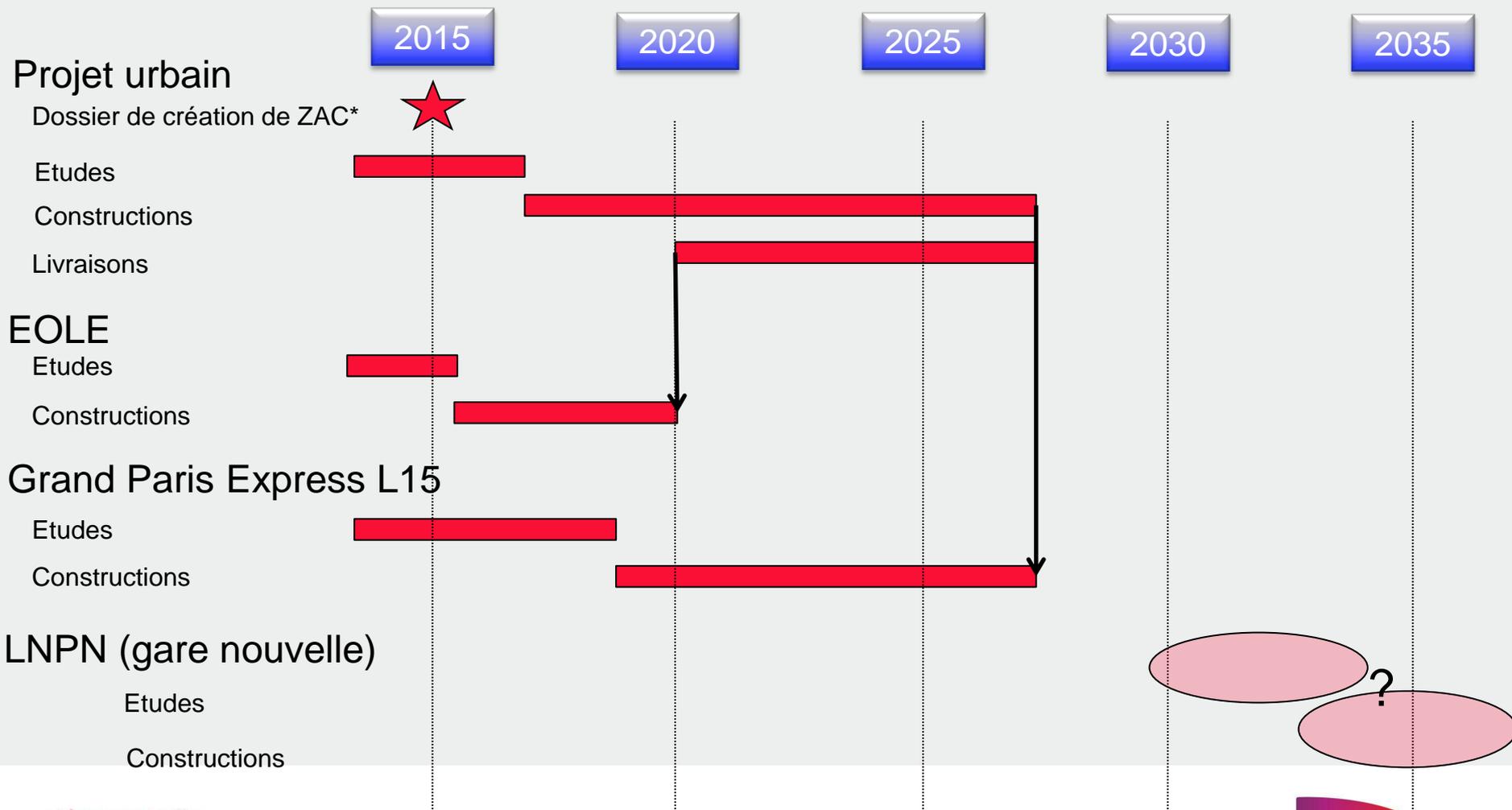
Vers  
quartier  
d'affaires

# 6- Gare nouvelle de Nanterre



\* En cohérence avec PLU ville de Nanterre révisé fin 2015 (enquête publique avant l'été)

## Plannings croisés



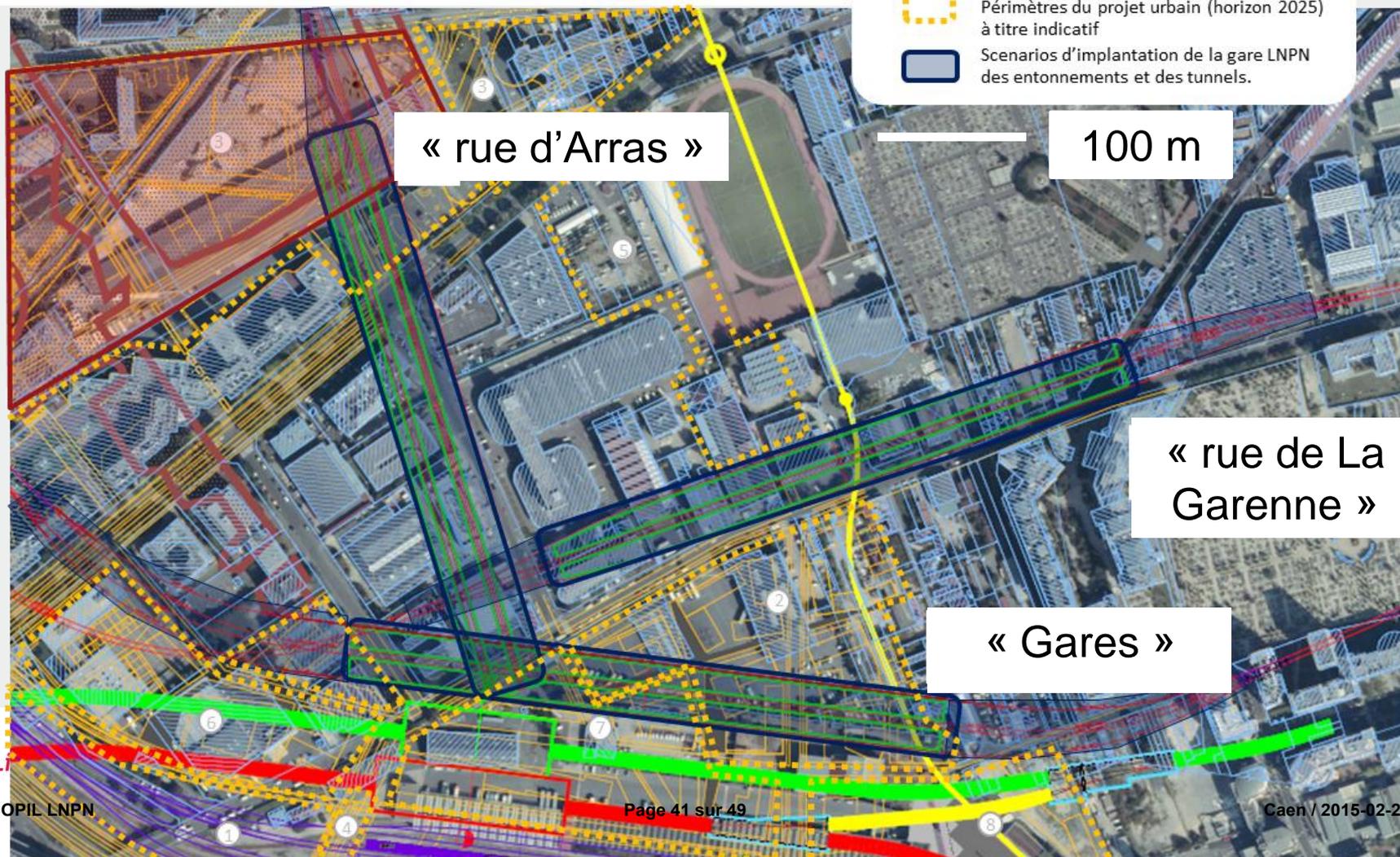
# 6- Gare nouvelle de Nanterre



## Les scénarios d'implantation géographique à apprécier aujourd'hui

DOCUMENT DE TRAVAIL - Superposition des scénarios d'implantation de la future gare LNPN à la Défense avec le périmètre du projet urbain (horizon 2025) et le foncier ferroviaire

- Périmètre du foncier ferroviaire (RFF & SNCF) à titre indicatif
- Périmètres du projet urbain (horizon 2025) à titre indicatif
- Scénarios d'implantation de la gare LNPN des entonnements et des tunnels.



# 6- Gare nouvelle de Nanterre

## Les scénarios d'implantation géographique à apprécier aujourd'hui

### « r. d'Arras »

Fonctionnalités

Impacts sur l'existant

Impacts sur le projet urbain

Cout des mesures conservatoires horizon 2020

Coût génie civil en M€

**En fourche : 550 M€**

**250**

### « Gares »

Fonctionnalités

Impacts sur l'existant

Impacts sur le projet urbain

Cout des mesures conservatoires horizon 2020

Coût génie civil en M€

**En fourche : 700 M€**

**200**

**En ligne : 1 100 M€**

**200**

### « r. de La Garenne »

Fonctionnalités

Impacts sur l'existant

Impacts sur le projet urbain

Cout des mesures conservatoires horizon 2020

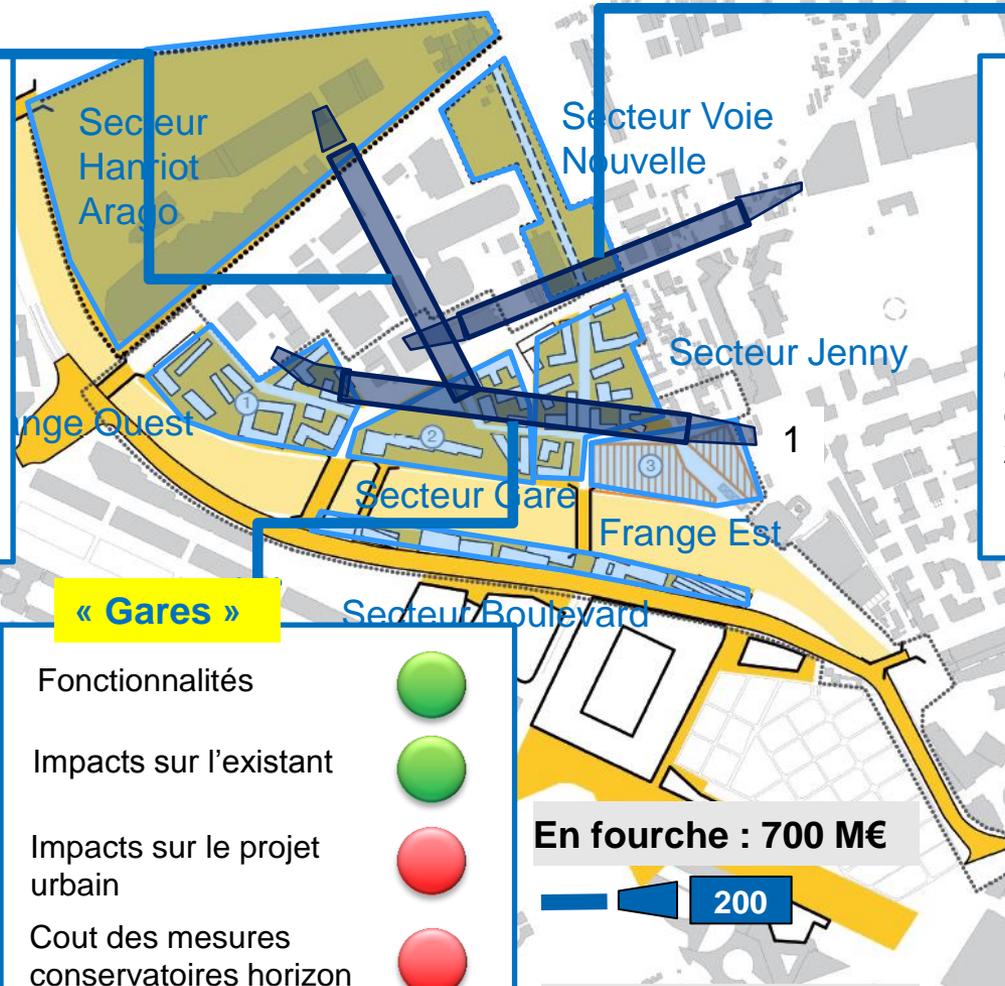
Coût génie civil en M€

**En fourche : 650 M€**

**200**

**En ligne : 1 000 M€**

**200**

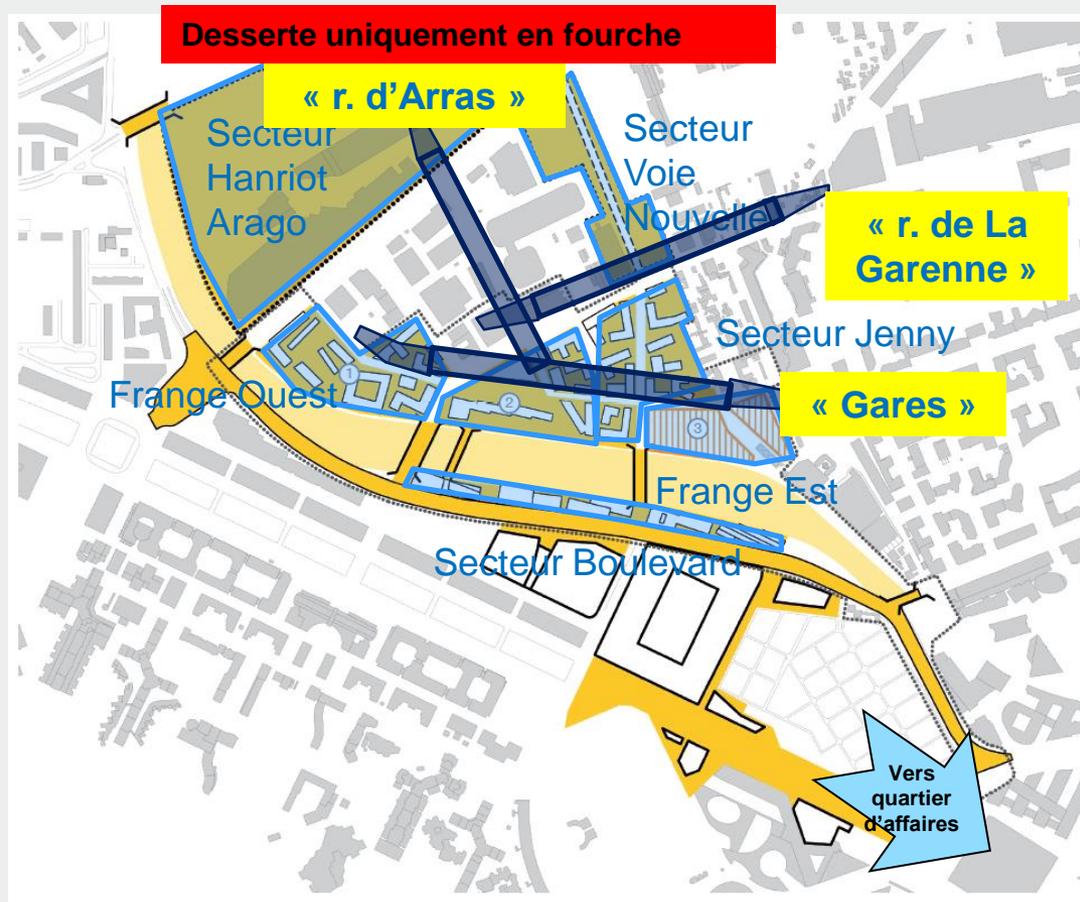


# 6- Gare nouvelle de Nanterre

## Fonctionnalités

- Possibilité de desservir en fourche ou en ligne
- Intermodalités avec le métro automatique du Grand Paris
- Accès piéton à La Défense

**NB :** quel que soit le scénario, les impacts sur le fonctionnement futur du quartier (circulation, stationnement, espaces publics, ...) sont un élément d'appréciation important et demeurent à évaluer



# 6- Gare nouvelle de Nanterre

## Les scénarios d'implantation géographique à apprécier aujourd'hui

### « r. d' Arras »

Impacts à apprécier:

**36 100 m<sup>2</sup>**

(312 log., 15 200 m<sup>2</sup> bur.)

Surface inconstructible : **31 M€**

Surface avec servitudes : **5 M€**

(une partie de cette valeur pourrait être imputée au projet LNPN)

### « r. de La Garenne »

Impacts à apprécier:

**19 600 m<sup>2</sup>**

(77 log., 14 400 m<sup>2</sup> bur.)

Surface inconstructible : **18 M€**

Surf. existant immobilisé : **5 M€**

**NB** : les chiffres présentés ici résultent d'un premier travail avec les services de l'EPADESA et ne sont que des éléments d'éclairage sur les scénarii.

La faisabilité de la gare nouvelle reste à apprécier sur une base plus complète : mesures conservatoires, impacts des travaux, équilibre et fonctionnement du quartier...

RdC COPIL LNPN

### « Gares »

Impacts dans périmètre de constructibilité directement concerné :

**136 200 m<sup>2</sup>**

(2 200 log., 31 500 m<sup>2</sup> bur.)

Surface inconstructible : **24 M€**

Surface avec servitudes : **186 M€**

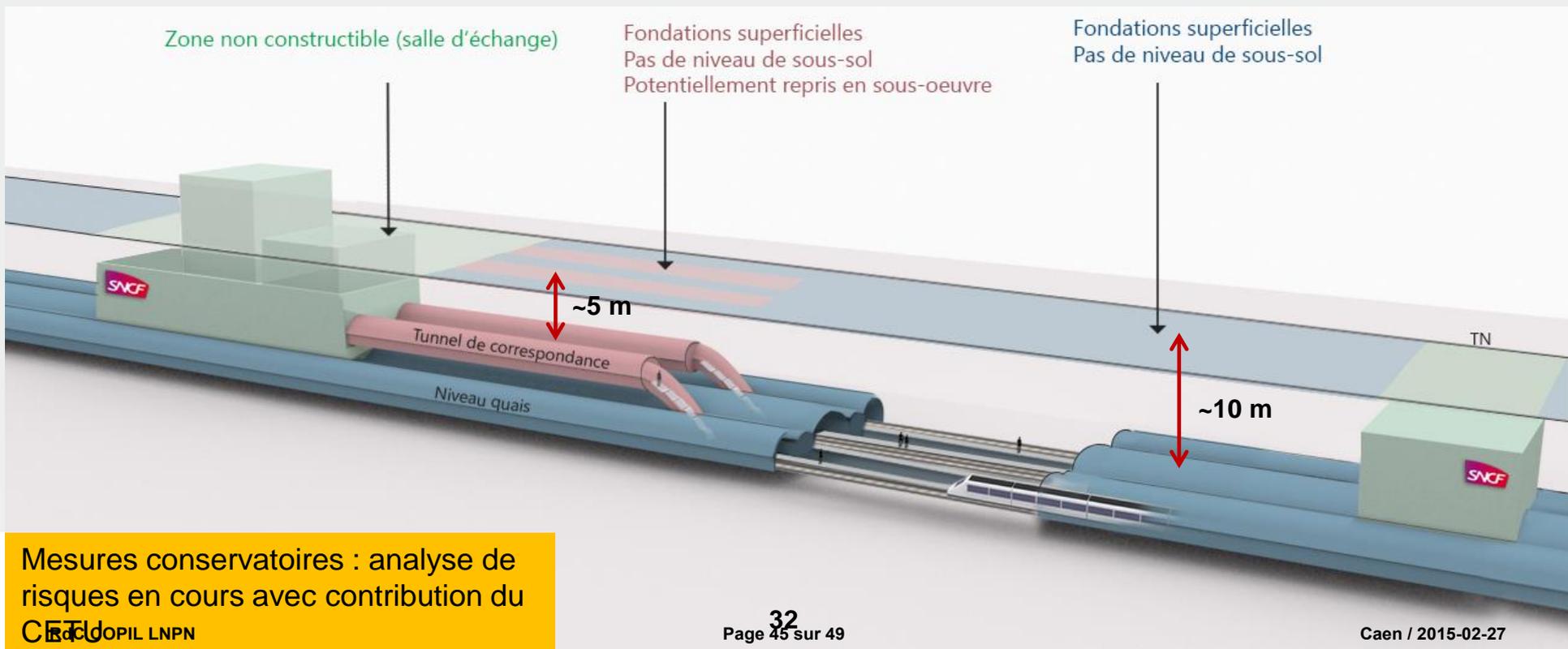
(une partie de cette valeur pourrait être imputée au projet LNPN)

# 6- Gare nouvelle de Nanterre



## Contraintes vis-à-vis des constructions en surface

- Hypothèse de méthode de construction « conventionnelle » (voûtes et puits)
- Le principe est que le projet ferroviaire engendre des servitudes vis-à-vis des constructions en surface
- Le projet urbain doit être partiellement adapté



Mesures conservatoires : analyse de risques en cours avec contribution du

CEU COPIL LNPN

# 6- Gare nouvelle de Nanterre

## Les fonctionnalités : accès aux aéroports

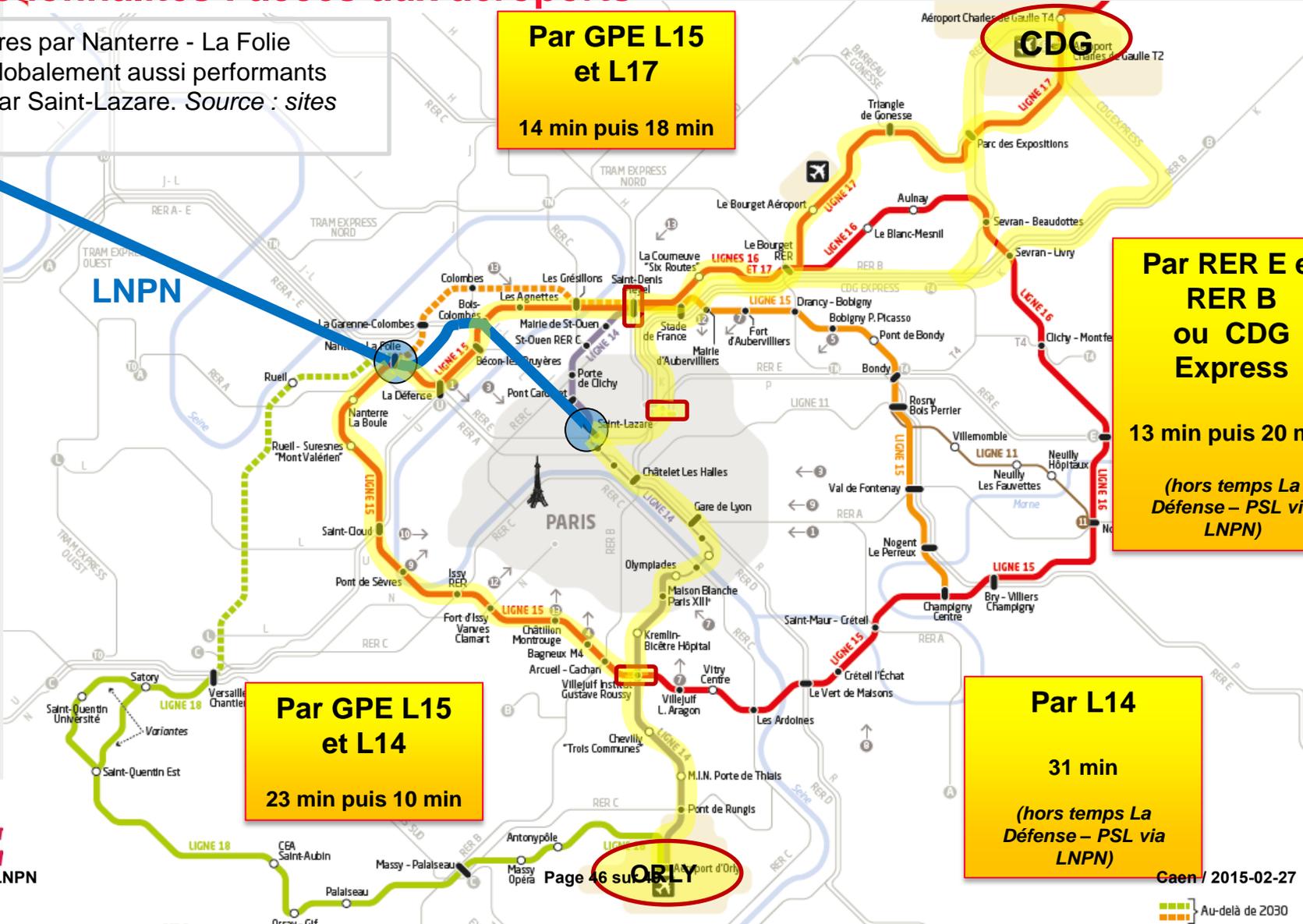
Les itinéraires par Nanterre - La Folie semblent globalement aussi performants que ceux par Saint-Lazare. *Source : sites internet ;*

**Par GPE L15 et L17**  
14 min puis 18 min

**Par RER E et RER B ou CDG Express**  
13 min puis 20 min  
*(hors temps La Défense - PSL via LNPN)*

**Par GPE L15 et L14**  
23 min puis 10 min

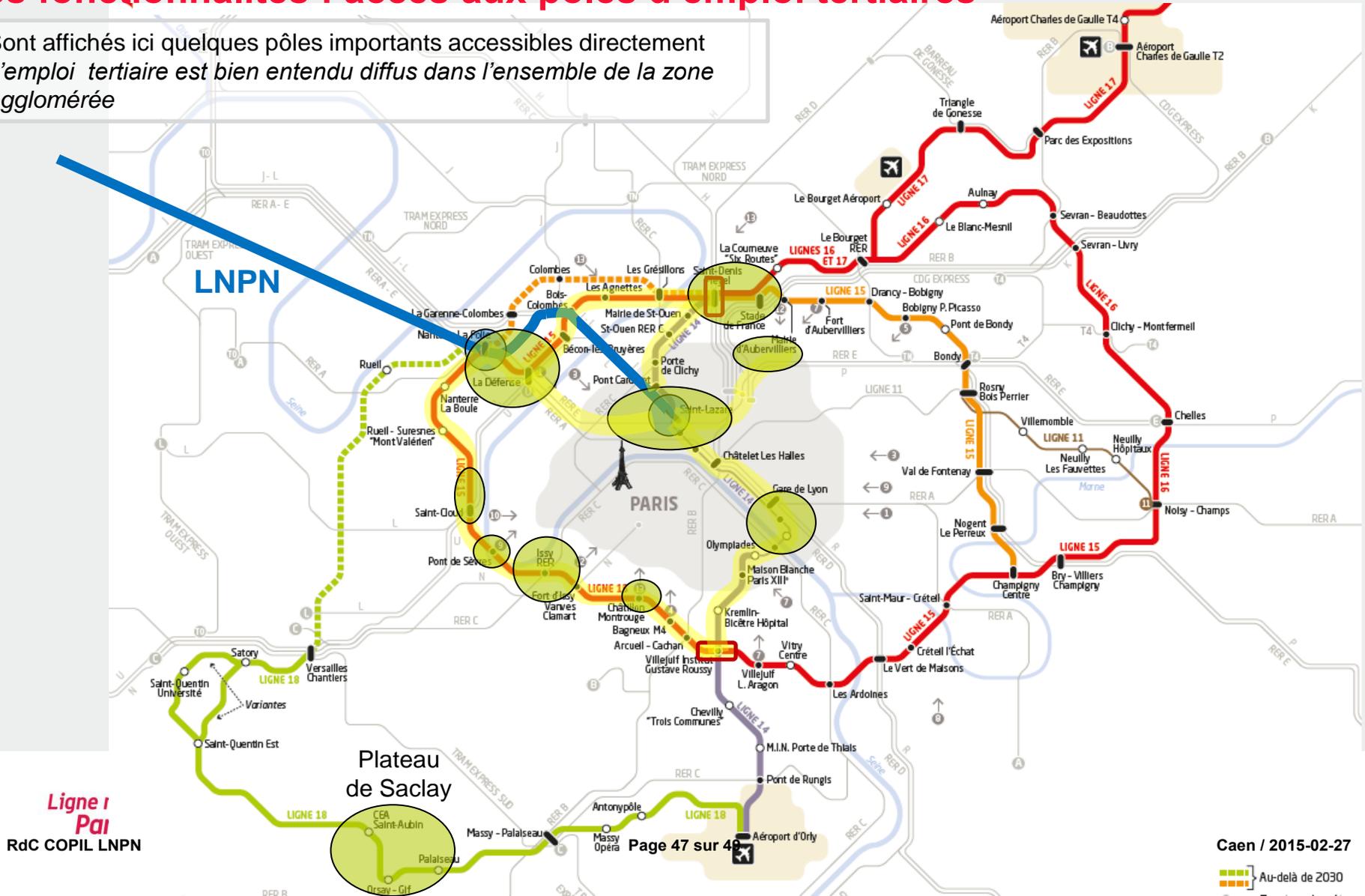
**Par L14**  
31 min  
*(hors temps La Défense - PSL via LNPN)*



# 6- Gare nouvelle de Nanterre

## Les fonctionnalités : accès aux pôles d'emploi tertiaires

Sont affichés ici quelques pôles importants accessibles directement  
*L'emploi tertiaire est bien entendu diffus dans l'ensemble de la zone agglomérée*



Ligne 1  
Pal

RdC COPIL LNPN

Plateau  
de Saclay

## 6- Gare nouvelle de Nanterre



Une gare dans le secteur de Nanterre la Défense permettant un accès au quartier d'affaires, interconnectée avec les réseaux de transport du grand Paris et le RER E, est toujours demandée.

Préserver la faisabilité de cette gare dans le futur quartier des Groues est complexe, et implique de poursuivre les études et le dialogue avec les parties prenantes afin notamment d'évaluer les conditions dans lesquelles la gare est réalisable (mesures conservatoires, organisation des travaux...).

→ Proposition au COPIL de poursuivre les études et la concertation, en privilégiant l'hypothèse « Garenne » qui préserve les grandes fonctionnalités et laisse ouverte la possibilité d'une exploitation soit « en fourche » soit « en ligne ».



# Fin du diaporama